

# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

## LOI N° 2025 -13 DU 02 JUILLET 2025

portant autorisation de ratification des protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan, signés à Abidjan le 02 juillet 2019 et relatifs i) à la gestion intégrée des zones côtières, ii) à la gestion durable des mangroves, iii) aux normes et standards environnementaux applicables en matière d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière offshore, iiiii) à la pollution provenant de sources et d'activités terrestres.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 20 juin 2025 ;

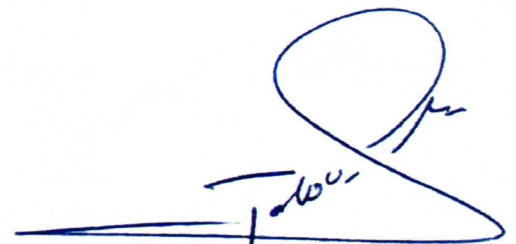
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, des protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan, signés à Abidjan le 02 juillet 2019 et relatifs i) à la gestion intégrée des zones côtières, ii) à la gestion durable des mangroves, iii) aux normes et standards environnementaux applicables en matière d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière offshore, iiiii) à la pollution provenant de sources et d'activités terrestres.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme Loi de l'État.


Fait à Cotonou, le 02 juillet 2025

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

A blue ink signature of Patrice TALON, consisting of a large, stylized loop and a horizontal line extending to the left.

Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et de la Législation,



**Yvon DETCHENOU**

Le Ministre du Cadre de Vie et  
des Transports, chargé du  
Développement durable,



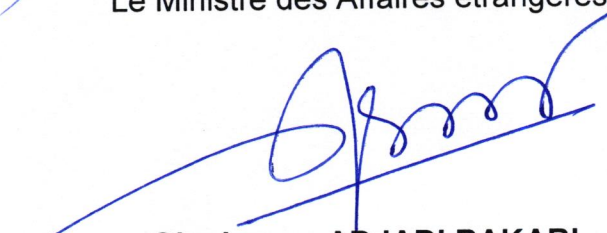
**José TONATO**

Le Ministre de l'Énergie,  
de l'Eau et des Mines,



**José TONATO**

Le Ministre des Affaires étrangères,



**Olushegun ADJADI BAKARI**

**AMPLIATIONS :** PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CO.COM 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MCVT 2 – MJL 2 – MAEC 2 – MEEM  
2 – AUTRES MINISTERES 17 – SGG 4 – JORB 1.